



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
28.01.2015 Bulletin 2015/05

(51) Int Cl.:
A45C 3/06 (2006.01)
B65D 25/28 (2006.01) **A45C 13/26 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **14175324.4**

(22) Date de dépôt: **01.07.2014**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **03.07.2013 FR 1356498**

(71) Demandeur: **HERMES SELLIER**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
• **Labey, Pierre-Yves**
75010 Paris (FR)
• **Maquel, Christine**
95150 Taverny (FR)
• **Hosoi, Satoru**
75013 Paris (FR)
• **Roulois, Sébastien**
91650 Breuillet (FR)

(74) Mandataire: **Santarelli**
49, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris (FR)

(54) **Poignée souple rétractable**

(57) L'invention vise notamment une poignée souple rétractable comportant un support (50) avec au moins une fente traversante (60), une anse (20) souple qui traverse l'au moins une fente (60) avec une première partie (21) comportant au moins un passant (30) coopérant avec au moins une patte de guidage (40) disposée au moins en partie d'un côté d'une face intérieure (52) du support (50), et au moins une butée, de sorte que l'anse

(20) est configurée pour coulisser entre une position de portage dans laquelle l'au moins un passant (30) de la première partie (21) de l'anse (20) est en contact avec l'au moins une butée, et une position rétractée dans laquelle la deuxième partie (22) de l'anse (20) épouse sensiblement la face extérieure (51) du support (50). L'invention vise en outre un sac comprenant au moins une telle poignée.

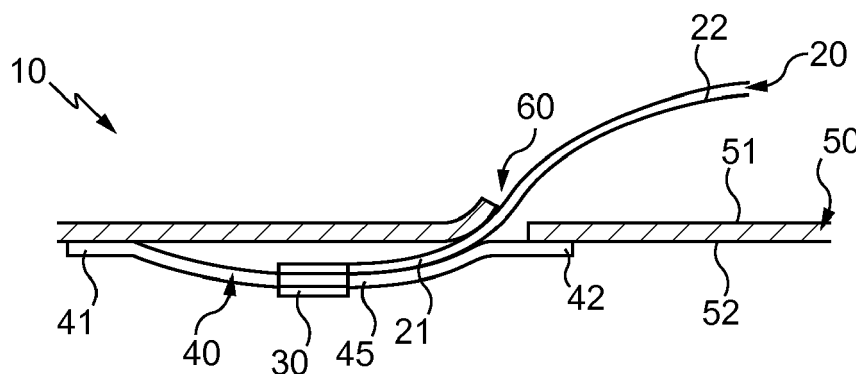


Fig. 4b

Description

[0001] La présente demande concerne une poignée rétractable.

[0002] Elle concerne plus particulièrement une poignée rétractable pour un article de maroquinerie ou de bagagerie. Il s'agit par exemple d'un article de maroquinerie de type bagagerie souple, par exemple un sac, notamment un sac à main.

[0003] Lors de l'utilisation d'un article de maroquinerie ou de bagagerie, il est parfois commode qu'au moins une poignée puisse se rétracter pour prendre le moins de place possible, visuellement et/ou physiquement.

[0004] Il est en outre souhaitable que la poignée demeure suffisamment solide pour supporter l'article et, le cas échéant, son contenu.

[0005] Cet aspect est particulièrement important pour des articles en cuir, en tissus ou en matériaux similaires pour lesquels une déchirure est, par exemple, souvent irrémédiable, notamment au sens où la recoudre laisserait une trace qui, non seulement d'un point de vue esthétique serait intolérable mais, en plus, d'un point de vue de la solidité de l'article créerait une faiblesse locale qui pourrait conduire plus facilement à une nouvelle déchirure.

[0006] Il existe de nombreuses poignées rétractables parmi lesquelles celle représentée sur la figure 1. Cette poignée 1 comporte une anse 2 apte à coulisser dans des passants, tels que le passant 4, fixés sur un support 5. Chacune des extrémités de l'anse 2, par exemple l'extrémité 3, présente typiquement une forme de harpon faisant butée lorsque l'anse 2 est dans une position de portage, c'est-à-dire lorsqu'un utilisateur porte l'article dont au moins une partie compose le support 5. Au repos, l'anse 2 peut adopter une position rétractée dans laquelle elle épouse au moins en partie une surface du support 5.

[0007] Cependant, une telle poignée présente des inconvénients, notamment en termes de solidité et en ce qui concerne certains de ses aspects pratiques.

[0008] La présente invention vise à résoudre au moins en partie les inconvénients précités, menant en outre à d'autres avantages.

[0009] A cet effet, est proposé, selon un premier aspect une poignée rétractable comportant :

- un support qui comporte une face extérieure, une face intérieure et au moins une fente traversante,
- une anse souple qui traverse l'au moins une fente et comporte une première partie côté face intérieure du support et une deuxième partie côté face extérieure du support, la première partie de l'anse comportant au moins un passant,
- au moins une patte de guidage disposée au moins en partie du côté de la face intérieure du support et coopérant avec l'au moins un passant de la première partie de l'anse, et
- au moins une butée,

l'anse étant configurée pour prendre l'une d'au moins deux positions :

- une position de portage dans laquelle l'au moins un passant de la première partie de l'anse est en contact avec l'au moins une butée, et
- une position rétractée dans laquelle la deuxième partie de l'anse épouse sensiblement la face extérieure du support,

l'anse passant de la position de portage à la position rétractée par un coulisement de l'au moins un passant de la première partie de l'anse sur l'au moins une patte de guidage.

[0010] Une telle poignée est ainsi apte à coulisser facilement tout en restant solide. Elle permet en outre d'éviter qu'une extrémité de l'anse ne rebique à l'usage.

[0011] La présence d'une butée permet de former une fin de course au passant, notamment lorsque l'anse est en position de portage. Une telle butée est en outre de préférence formée du côté de la face intérieure du support.

[0012] La patte de guidage est par exemple fixée au support par une couture, un rivet, un clou ou de la colle.

Dans un cas où la patte de guidage est rigide, elle est possiblement fixée par une seule de ses extrémités. Dans un cas où la patte de guidage est souple, elle est de préférence fixée par ses deux extrémités.

[0013] Selon un exemple de réalisation, l'au moins une butée est formée au moins en partie par l'au moins une fente.

[0014] Selon un autre exemple de réalisation, l'au moins une butée est formée au moins en partie par une protubérance de l'au moins une patte de guidage, par exemple en forme de chapeau de gendarme. Ceci permet notamment d'éviter de tirer sur la fente, ce qui pourrait risquer de la déchirer, surtout si l'article auquel est destinée la poignée est très lourd.

[0015] Selon une disposition particulière, la protubérance de l'au moins une patte de guidage est formée à proximité de l'au moins une fente. Ceci permet d'obstruer un jour qui serait formé par la fente, et rend la poignée plus esthétique.

[0016] Par exemple, au moins une partie de l'au moins une patte de guidage, coopérant avec l'au moins un passant, est parallèle à au moins la face intérieure du support.

[0017] De préférence, au moins l'un parmi l'anse, le support et l'au moins une patte de guidage est au moins partiellement en cuir.

[0018] L'autre extrémité de la poignée peut être reliée au support par tout moyen. Elle peut être fixe, ou configurée pour coulisser par tout moyen. Le cas échéant, elle est de préférence configurée pour coulisser par des moyens identiques à ceux présentés précédemment. Ainsi, selon un aspect intéressant de l'invention, est proposée une poignée rétractable présentant tout ou partie des caractéristiques décrites précédemment, selon

laquelle :

- le support comporte l'au moins une fente traversante formant une première fente, et une deuxième fente traversante,
- l'anse souple traverse la première fente d'une part et la deuxième fente d'autre part et comporte une première partie côté face intérieure du support en deçà de la première fente, une deuxième partie côté face extérieure du support entre la première fente et la deuxième fente et une troisième partie côté face intérieure du support en deçà de la deuxième fente, la première partie de l'anse comportant l'au moins un passant formant un premier passant, et la troisième partie de l'anse comportant au moins un passant formant un deuxième passant,
- l'au moins une patte de guidage disposée au moins en partie du côté de la face intérieure du support formant une première patte de guidage et une deuxième patte de guidage étant disposée au moins en partie du côté de la face intérieure du support, la première patte de guidage coopérant avec le premier passant de la première partie de l'anse, et la deuxième patte de guidage coopérant avec le deuxième passant de la troisième partie de l'anse, et
- l'au moins une butée formant une première butée, et une deuxième butée,

l'anse étant configurée pour prendre l'une des au moins deux positions :

- la position de portage dans laquelle le premier passant de la première partie de l'anse est en contact avec la première butée et dans laquelle le deuxième passant de la troisième partie de l'anse est en contact avec la deuxième butée, et
- la position rétractée dans laquelle la deuxième partie de l'anse épouse sensiblement la face extérieure du support,

l'anse passant de la position de portage à la position rétractée par un coulisement du premier passant de la première partie de l'anse sur la première patte de guidage et du deuxième passant de la troisième partie de l'anse sur la deuxième patte de guidage.

[0019] Est également proposé, selon un autre aspect de la présente invention, un sac au moins en partie souple comportant au moins une poignée rétractable présentant tout ou partie des caractéristiques décrites précédemment.

[0020] Selon un mode de réalisation particulier, l'au moins une poignée rétractable forme une première poignée rétractable positionnée d'un premier côté d'une ouverture permettant d'accéder à un contenu du sac, le sac comportant en outre au moins une deuxième poignée rétractable présentant tout ou partie des caractéristiques décrites précédemment positionnée d'un deuxième côté de l'ouverture.

[0021] Avantageusement, la première poignée rétractable et la deuxième poignée rétractable sont chacune parallèles à un bord de l'ouverture. Une telle position permet de structurer les bords de l'ouverture, notamment afin que ceux-ci demeurent l'un contre l'autre pour fermer l'ouverture lorsque le sac est porté.

[0022] Selon un mode de mise en oeuvre privilégié, le sac comporte en outre deux poignées supplémentaires, appelées troisième poignée et quatrième poignée. Ceci permet de disposer d'un sac avec quatre poignées afin de le porter différemment selon les besoins.

[0023] Les poignées rétractables forment alors des poignées dites internes et les poignées supplémentaires forment des poignées dites externes. Par « interne », il convient d'entendre ici le fait que la poignée soit positionnée entre une autre poignée et l'ouverture du sac (et non le fait que la poignée serait située à l'intérieur du sac). Lorsque le sac est porté par les poignées rétractables (internes), les poignées internes sont ainsi des poignées hautes et les poignées externes des poignées basses.

[0024] Par exemple, la première poignée rétractable est située entre la troisième poignée et l'ouverture et la deuxième poignée rétractable est située entre la quatrième poignée et l'ouverture.

[0025] Avantageusement, l'anse de la première poignée rétractable et l'anse de la deuxième poignée rétractable (en position de portage) ont une longueur égale ou supérieure à une longueur d'une anse de la troisième poignée et d'une anse de la quatrième poignée. Ainsi, en position de portage, la longueur des poignées internes permet notamment un porté « creux de bras ».

[0026] Selon un mode de réalisation particulièrement intéressant, l'anse de la première poignée rétractable et l'anse de la deuxième poignée rétractable prennent la position rétractée dans une position du sac porté par la troisième poignée et la quatrième poignée. Dans cette position, les poignées rétractables contribuent ainsi à la fermeture de l'ouverture par exemple et ne gênent pas le porté du sac. De plus, le fait que les poignées internes soient rétractables répond à un souci esthétique : la beauté du dessus du sac quand il n'est pas tenu par les poignées internes.

[0027] L'invention, selon un exemple de réalisation, sera bien comprise et ses avantages apparaîtront mieux à la lecture de la description détaillée qui suit, donnée à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 présente une poignée rétractable selon l'état de l'art,

la figure 2 présente une vue de dessus, en perspective, d'une poignée rétractable selon un mode de réalisation de l'invention,

la figure 3 présente une vue de dessous, en perspective, de la poignée rétractable illustrée sur la figure 2,

les figures 4a à 4c illustrent, selon une vue en coupe,

un coulisement de la poignée rétractable illustrée sur les figures 2 et 3, respectivement avec l'anse en position de portage, dans une position intermédiaire et en position rétractée,

la figure 5 présente une vue en coupe d'un deuxième mode de réalisation de l'invention,

la figure 6 présente une vue en coupe d'un troisième mode de réalisation de l'invention,

la figure 7 montre la partie haute d'un sac selon un mode de réalisation de l'invention, comprenant quatre poignées dont deux poignées externes et deux poignées internes formées par des poignées rétractables selon le mode de réalisation de l'invention illustré sur les figures 2 à 4,

les figures 8 et 9 présentent une vue de face du sac illustré sur la figure 7,

la figure 10 présente une vue de dessus, en perspective, du sac illustré sur les figures 7 à 9, et

la figure 11 présente le sac illustré sur les figures 7 à 10 dans une position de porté par les poignées externes.

[0028] Les éléments identiques représentés sur les figures 1 à 11 sont identifiés par des références numériques identiques.

[0029] Il est observé ici que les figures 2 à 6 ne présentent qu'une extrémité d'une poignée rétractable selon un mode de réalisation de l'invention, par exemple l'extrémité gauche. L'autre extrémité est par exemple fixe ou rétractable grâce à tout système. Elle peut notamment être identique à l'extrémité décrite ci-dessous.

[0030] En référence aux figures 2 à 4, une poignée rétractable 10 selon un mode de réalisation de l'invention comporte notamment un support 50, une anse 20 et une patte de guidage 40.

[0031] Le support 50 comporte une face extérieure 51, une face intérieure 52 et une fente traversante 60 à travers laquelle passe l'anse 20. La fente 60 a ici une forme de demi-lune, pour former une languette 61 recouvrant une partie de l'anse 20. Elle permet de faciliter et guider un coulisement de l'anse 20 dans la fente 60 et d'éviter qu'un jour n'apparaisse, ce qui améliore l'esthétique.

[0032] Les termes « extérieur » et « intérieur » sont bien entendu utilisés ici par convention, selon un mode normal d'utilisation, pour faciliter la description qui suit. La face du support décrite comme étant la face extérieure est ainsi typiquement orientée du côté de l'article où se trouve la partie de la poignée destinée à être saisie, c'est-à-dire généralement la partie centrale de l'anse.

[0033] L'anse 20, ici souple, comporte une première partie 21 située du côté de la face intérieure 52 du support 50 et une deuxième partie 22 située du côté de la face extérieure 51 du support 50. La deuxième partie 22 forme, au moins partiellement, la partie de la poignée destinée à être saisie.

[0034] La première partie 21 de l'anse 20 comporte un passant 30 qui entoure ici la patte de guidage 40. Le passant 30 est ici situé à une extrémité libre de la pre-

mière partie 21 de l'anse 20. Ceci permet notamment d'économiser de la matière, d'offrir une longue course à l'anse 20 et/ou d'éviter qu'une partie de l'anse 20 qui se prolongerait au-delà du passant 30 ne rebrique ou ne gêne le coulisement de l'anse 20. Selon l'exemple illustré, le passant 30 est plus large que la première partie 21 de l'anse 20. Il est en outre, de préférence, plus large que la fente 60 pour éviter qu'il ne passe à travers.

[0035] Selon un mode de réalisation particulier, l'anse 20 est élargie vers une zone centrale par rapport à ses extrémités, c'est-à-dire typiquement en sa deuxième partie 22. Un tel élargissement permet une meilleure ergonomie. Ceci permet aussi de freiner un passage de l'anse 20 à travers la fente 60, voire éviter que l'anse 20 ne puisse passer entièrement par la fente 60, notamment lorsque l'anse n'est pas encore reliée par au moins l'une de ses extrémités à un autre élément, comme par exemple une patte de guidage.

[0036] Comme illustré, la patte de guidage 40 est ici disposée du côté de la face intérieure 52 du support 50. Dans le présent exemple de réalisation, la patte de guidage 40 est cousue sur la face intérieure 52 du support 50 par sa première extrémité 41 et par sa deuxième extrémité 42. Elle est par exemple réalisée au moins partiellement en cuir ce qui lui confère une certaine solidité et de la souplesse. Dans un autre mode de réalisation non représenté, si la patte de guidage était réalisée par exemple par une tige de métal, une fixation par une seule extrémité pourrait suffire.

[0037] Ainsi, la patte de guidage 40 est ici sensiblement parallèle à la face intérieure 52 du support 50. Elle est par exemple plaquée contre la face intérieure 52 du support 50 lorsque le support 50 est tendu ou mis à plat.

[0038] La patte de guidage 40 présente au moins une partie 45 entre ses deux extrémités 41 et 42. La largeur de cette partie est ici constante et coopère avec le passant 30 de la première partie 21 de l'anse 20 pour permettre au passant 30 de coulisser librement dessus. Selon un autre mode de réalisation envisageable non représenté, la partie 45 de la patte de guidage 40 peut présenter une forme oblongue (dans sa largeur) ou bombée (dans son épaisseur), sensiblement élargie vers son milieu, de sorte à former un frein pour favoriser le maintien de l'anse 20 en position de portage ou en position rétractée. La deuxième extrémité 42 présente ici une protubérance 43 en forme de chapeau de gendarme qui fait office de butée à une course du passant 30 lorsqu'il coulisser sur la partie 45 de la patte de guidage 40.

[0039] En outre, la deuxième extrémité 42 est ici cousue sur la face intérieure 52 du support 50, à proximité de la fente 60, de sorte que la protubérance 43 recouvre au moins en partie la fente 60 du côté de la face intérieure 52. Ceci permet notamment de masquer la fente 60 d'un côté pour éviter qu'un jour n'apparaisse. Ceci est renforcé par la présence de la languette 61 de la fente 60.

[0040] De plus, la protubérance 43 est ainsi située en amont de la fente 60 par rapport à la course du passant 30 sur la patte de guidage 40, ce qui permet d'éviter que

le passant 30 ne vienne en butée sur la fente 60 et ne tire dessus, ce qui pourrait l'endommager ou la déchirer. Ainsi, dans le mode de réalisation décrit ici et représenté, en particulier, sur la figure 3, la partie 45 de la patte de guidage 40 s'étend de la protubérance 43 à la première extrémité 41. Il est noté que la première extrémité 41 est, de préférence, de forme arrondie, ogivale ou encore rectangulaire à pans coupés. Elle peut avoir toute autre forme.

[0041] La poignée rétractable 10 comporte ainsi une butée formée ici par la protubérance 43. Cependant, elle pourrait toutefois être formée de façon différente, par exemple par un pourtour de la fente 60 ou par tout élément rapporté. La butée permet de manière générale de former une fin de course pour le passant 30 lorsque l'anse 20 est dans la position de portage. Elle est de préférence formée du côté de la face intérieure 52 du support 50.

[0042] Optionnellement, comme représenté ici, la patte de guidage 40 est positionnée parallèlement à un bord 53 du support 50. Une telle disposition permet notamment de structurer le bord 53.

[0043] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'anse 20 est configurée pour prendre au moins deux positions :

- une position de portage dans laquelle le passant 30 de la première partie 21 de l'anse 20 est en contact avec la butée, et
- une position rétractée dans laquelle la deuxième partie 22 de l'anse 20 épouse sensiblement la face extérieure 51 du support 50,

l'anse 20 passant de la position de portage à la position rétractée par un coulisement du passant 30 de la première partie 21 de l'anse 20 sur la patte de guidage 40. Parallèlement, il y a alors un coulisement de l'anse 20 dans la fente 60.

[0044] Une coopération entre le passant 30 et la patte de guidage 40 permet notamment d'éviter que l'extrémité de la poignée 20 ne rebique à l'usure. En effet, elle est guidée (et donc contrainte) par la patte de guidage 40 qui suit (au moins par sa partie 45) la face intérieure 52 du support 50. La partie 45 de la patte de guidage 40 qui suit la face intérieure 52 du support 50 a, de préférence, une longueur égale ou supérieure à une course du passant définie entre la position de portage et la position rétractée de la poignée 20.

[0045] Ces positions et le passage de l'une à l'autre sont illustrés par les figures 4a à 4c.

[0046] La figure 4a montre la position de portage. Dans cette position, le passant 30 de la première partie 21 de l'anse 20 est en contact avec la butée qui est ici formée par la protubérance 43 de la patte de guidage 40. Une telle protubérance 43 est formée à l'extrémité 42 de la patte de guidage 40 et permet ainsi d'éviter de tirer sur la fente 60 lors du portage, ce qui pourrait l'endommager, par exemple la déchirer si l'objet à porter est très lourd.

[0047] Dans cette position, la première partie 21 de

l'anse 20 (c'est-à-dire la partie de l'anse située du côté de la face intérieure du support 50) est très réduite, notamment par le fait que la butée formée par la protubérance 43 est située à proximité immédiate de la fente 60.

Ceci permet de disposer d'une longueur d'anse 20 pour un utilisateur la plus grande possible, c'est-à-dire pour que la deuxième partie 22 de l'anse 20 soit la plus longue possible. Ceci permet également de limiter les risques de pliage du support 50 sous l'effet du poids. Ainsi, une telle protubérance positionnée à une extrémité de la patte de guidage 40 permet de conférer une grande course à l'anse 20 tout en contribuant à éviter qu'un jour n'apparaisse par la fente 60.

[0048] La figure 4b présente une position intermédiaire correspondant à un instant durant lequel le passant 30 coulisse sur la patte de guidage 40, plus précisément sur la partie 45. Ceci induit parallèlement un coulisement de l'anse 20 à travers la fente 60. Par conséquent, la première partie 21 de l'anse 20 s'allonge tandis que la deuxième partie 22 de l'anse 20 diminue.

[0049] La figure 4c présente enfin la position rétractée de la poignée rétractable. Dans cette position, le passant 30 de la première partie 21 de l'anse 20 et la butée, ici la protubérance 43, sont éloignés l'un de l'autre par rapport à leur configuration dans la position de portage. Dans cette position, la deuxième partie 22 de l'anse 20 est ici à plat, appliquée contre la face extérieure 51 du support 50 afin d'être le plus effacée possible.

[0050] Ici, le passant 30 est limité dans son déplacement en position rétractée par la longueur de l'anse 20 par rapport à la longueur et la position de la patte de guidage 40.

[0051] Selon un mode de réalisation particulier, le passant 30 vient, en position rétractée, contre une autre butée, par exemple formée par une autre protubérance qui serait formée près de l'extrémité 41 de la patte de guidage 40.

[0052] Les figures 5 et 6 présentent d'autres exemples de modes de réalisation de la présente invention. Dans un souci de concision, les éléments communs à la description précédente ne sont pas de nouveau décrits et portent des références numériques identiques.

[0053] Le mode de réalisation de la figure 5 diffère en ce que la deuxième extrémité 42 de la patte de guidage 40 est ici positionnée et fixée, par exemple cousue, sur la face extérieure 51 du support 50. Ainsi, la patte de guidage 40 passe par la fente 60. La butée est alors ici formée par un pourtour de la fente 60 ainsi que par une pliure 44 formée par la patte de guidage 40. Ainsi, selon cet exemple, la partie 45 de la patte de guidage 40, parallèle à la face intérieure 52 du support 50 et plaquée contre la face intérieure 52 du support 50 lorsque le support 50 est tendu ou mis à plat, est formée par une portion de la patte de guidage 40 compris entre la première extrémité 41 et la pliure 44. La partie 45 de la patte de guidage 40 présente de même que précédemment une largeur constante et coopère avec le passant 30 de la première partie 21 de l'anse 20 pour permettre au pas-

sant 30 de coulisser dessus. De plus, la partie 45 de la patte de guidage 40 a une longueur au moins égale à la course du passant 30.

[0054] Le mode de réalisation de la figure 6 diffère, quant à lui, en ce que la première extrémité 41 et la deuxième extrémité 42 de la patte de guidage 40 sont ici positionnées et fixées, par exemple cousues, sur la face extérieure 51 du support 50. Ainsi, la première extrémité 41 de la patte de guidage 40 passe par une deuxième fente 62 et la deuxième extrémité 42 de la patte de guidage 40 passe par une troisième fente 63. Toutefois, la troisième fente 63 par laquelle passe la deuxième extrémité 42 de la patte de guidage 40 peut, selon un mode de réalisation particulier, être confondue avec la fente 60.

[0055] La butée est ici également formée par un pourtour de la fente 60. La partie 45 de la patte de guidage 40, parallèle à la face intérieure 52 du support 50 et plaquée contre la face intérieure 52 du support 50 lorsque le support 50 est tendu ou mis à plat, est, selon ce mode de réalisation, formée par une portion de la patte de guidage 40 qui s'étend depuis la deuxième fente 62 jusqu'au moins la fente 60, voire la troisième fente 63 puisque celle-ci est ici positionnée après la fente 60 selon la course du passant 30 de la position rétractée à la position de portage. Ainsi, la partie 45 de la patte de guidage 40 a une longueur supérieure à la course du passant 30 et présente avantageusement une largeur constante pour permettre au passant 30 de la première partie 21 de l'anse 20 de coulisser librement dessus.

[0056] Dans un mode de réalisation particulièrement commode de la présente invention, l'autre partie de la poignée rétractable 10, non représentée sur les figures 2 à 6, est similaire à celle décrite précédemment. Les éléments ne sont donc pas décrits ici en détails et sont indiqués par la suite avec un même numéro de référence que les éléments correspondants décrits précédemment avec le signe « ' ».

[0057] Les figures 7 à 11 représentent un exemple d'un sac comprenant une poignée rétractable telle que celle décrite précédemment, avec deux extrémités identiques. Il comprend plus précisément une première poignée rétractable, référencée 10-1 sur un premier flan 71-1, et une deuxième poignée rétractable, référencée 10-2 sur un deuxième flan 71-2. La deuxième poignée rétractable 10-2 est ainsi visible depuis une face extérieure du flan 71-2 et la première poignée rétractable 10-1 est visible depuis une face intérieure du premier flan 71-1, opposé au deuxième flan 71-2, à travers une ouverture 70 du sac laissant apparaître le système de coulisement.

[0058] Selon ce mode de réalisation, le sac est en grande partie souple. A titre d'illustration, le fond peut être souple, rigide, ou semi-rigide. Il est principalement composé du premier flan 71-1 et du deuxième flan 71-2, de préférence identiques, présentant chacun un bord 72-1, 72-2 délimitant une ouverture 70 par laquelle il est possible d'accéder à un contenu du sac.

[0059] Ainsi, la première poignée rétractable 10-1 est

positionnée d'un premier côté de l'ouverture 70 permettant d'accéder à un contenu du sac et la deuxième poignée rétractable 10-2 est positionnée d'un deuxième côté de l'ouverture 70.

[0060] Dans un souci de clarté, les éléments relatifs à la première poignée rétractable 10-1 sont indiqués par les mêmes références numériques que celles utilisées pour la description des éléments représentés sur les figures 2 à 6, avec le suffixe « -1 », et les éléments relatifs à la deuxième poignée rétractable 10-2 sont indiqués par les mêmes références numériques que précédemment avec le suffixe « -2 ». Dans ce qui suit, lorsque la description s'applique génériquement à un élément, quelle que soit la poignée rétractable à laquelle il appartient, celui-ci est indiqué sans suffixe.

[0061] Le premier flan 71-1 forme ainsi le support 50-1 de la première poignée rétractable 10-1. Le premier flan 71-1 comporte une première fente 60-1, et une deuxième fente 60'-1. L'anse souple 20-1 traverse la première fente 60-1 d'une part et la deuxième fente 60'-1 d'autre part. Elle comporte la première partie 21-1 côté face intérieure 52-1 du support 50-1 en deçà de la première fente 60-1, la deuxième partie 22-1 côté face extérieure 51-1 du support 50-1 entre la première fente 60-1 et la deuxième fente 60'-1 et une troisième partie 21'-1 côté face intérieure 52-1 du support 50-1 en deçà de la deuxième fente 60'-1. La première partie 21-1 de l'anse 20-1 comporte un premier passant 30-1 et la deuxième partie 21'-1 de l'anse 20-1 comporte un deuxième passant 30'-1.

[0062] Une première patte de guidage 40-1 et une deuxième patte de guidage 40'-1 sont disposées au moins en partie sur la face intérieure 52-1 du support 50-1. La première patte de guidage 40-1 traverse le premier passant 30-1 de la première partie 21-1 de l'anse 20-1 et la deuxième patte de guidage 40'-1 traverse le deuxième passant 30'-1 de la troisième partie 21'-1 de l'anse 20-1.

[0063] De même que précédemment, la première poignée rétractable 10-1 comprend une première butée qui est ici formée par une protubérance 43-1 de la première patte de guidage 40-1 ainsi qu'une deuxième butée qui est ici formée par une protubérance 43'-1 de la deuxième patte de guidage 40'-1.

[0064] Ainsi, l'anse 20-1 est configurée pour prendre soit une position de portage soit une position rétractée. Dans la position de portage, le premier passant 30-1 de la première partie 21-1 de l'anse 20-1 est en contact avec la première butée et le deuxième passant 30'-1 de la troisième partie 21'-1 de l'anse 20-1 est en contact avec la deuxième butée. Dans la position rétractée, la deuxième partie 22-1 de l'anse 20-1 épouse sensiblement la face extérieure 51-1 du support 50-1.

[0065] L'anse 20-1 passe alors de la position de portage à la position rétractée par un coulisement de l'anse 20-1 dans la première fente 60-1 et la deuxième fente 60'-1 et un coulisement du premier passant 30-1 de la première partie 21-1 de l'anse 20-1 sur la première patte de guidage 40-1 et du deuxième passant 30'-1 de la troi-

sième partie 21'-1 de l'anse 20-1 sur la deuxième patte de guidage 40'-1.

[0066] La première patte de guidage 40-1 et la deuxième patte de guidage 40'-1 de la première poignée rétractable 10-1 sont de préférence positionnées dans le prolongement l'une de l'autre pour que l'anse 20-1 conserve un même axe longitudinal lorsqu'elle passe de la position de portage à la position rétractée. De plus, elles sont avantageusement positionnées de façon parallèle au bord 72-1 du flan 71-1, ce qui permet de structurer le bord 72-1 de l'ouverture 70.

[0067] La deuxième poignée rétractable 10-2 est ici identique à la première poignée rétractable 10-1 (la description de celle-ci s'applique donc à la poignée rétractable 10-2 en remplaçant le suffixe « -1 » par le suffixe « -2 »).

[0068] Un positionnement des poignées rétractables 10 parallèlement à chacun des bords 72 de l'ouverture 70, notamment en position rétractée, permet de structurer les bords 72 et, ainsi, de contribuer à un maintien en position fermée de l'ouverture 70.

[0069] Dans le présent exemple de réalisation, le sac comporte en outre une troisième poignée supplémentaire 100-3 et une quatrième poignée supplémentaire 100-4.

[0070] La troisième poignée supplémentaire 100-3 comporte une anse 200-3 et la quatrième poignée supplémentaire 100-4 comporte une anse 200-4. Les poignées supplémentaires 100 peuvent être des poignées standard, par exemple analogues à celle illustrée sur la figure 1. Cependant, elles peuvent être de tout type, notamment conformes à la poignée rétractable selon des modes de réalisation de l'invention, similaires ou différentes.

[0071] Ici, chacune des poignées supplémentaires 100 est disposée sur un flan 71 de sorte que, sur chaque flan 71, une poignée rétractable 10 est située entre une poignée supplémentaire 100 et un bord 72 de l'ouverture 70.

[0072] Ainsi, selon ce mode de réalisation, les poignées rétractables 10 forment des poignées dites internes et les poignées supplémentaires 100 forment des poignées dites externes. Par « interne », il convient d'entendre ici le fait que la poignée soit positionnée entre une autre poignée et l'ouverture du sac (et non le fait que la poignée serait située à l'intérieur du sac). Eu égard à la configuration du sac illustré, les poignées internes sont ainsi des poignées hautes et les poignées externes des poignées basses lorsque le sac est porté par les poignées internes.

[0073] La longueur de la partie extérieure des anses des poignées internes (en position de portage) est avantageusement supérieure à la longueur des anses des poignées externes, notamment pour des raisons ergonomiques. Ainsi, la longueur des poignées internes permet notamment un porté « creux de bras ».

[0074] Le sac illustré comporte ainsi quatre poignées, deux internes et deux externes. Il est ainsi configuré pour disposer d'un volume, dit grand volume, lorsque le sac

est porté par les poignées internes, et d'un volume, dit petit volume, lorsque le sac est porté par les poignées externes. Le volume du sac est ainsi ajustable en fonction des besoins.

[0075] Dans le cas où le sac est très rempli, nécessitant de disposer d'un grand volume, ce qui engendre souvent une surcharge de poids, les poignées internes (poignées rétractables 10), qui ont la capacité de supporter des contraintes plus importantes, sont ainsi utilisables.

[0076] Les figures 8 et 9 montrent le sac décrit en référence à la figure 7 configuré pour être porté par les poignées internes qui sont les poignées rétractables 10 en position de portage. Les poignées supplémentaires 100 sont alors, de préférence, rétractées pour être le moins prééminentes possible.

[0077] La figure 10 montre le sac décrit en référence à la figure 7 vu de dessus, en perspective, dans une position intermédiaire entre une position de porté par les poignées internes, ici les poignées rétractables 10, et une position de porté par les poignées externes, ici les poignées supplémentaires 100. Dans cette dernière position, les poignées rétractables 10 sont, de préférence, en position rétractée.

[0078] La figure 11 montre le sac décrit en référence à la figure 7 dans une position pour être porté par les poignées externes. Les poignées internes (qui sont de préférence des poignées rétractables 10) sont alors rétractées. Dans cette position du sac, elles contribuent en outre à la fermeture de l'ouverture 70 par exemple et ne gênent pas le porté du sac. De plus, le fait que les poignées internes soient rétractables répond à un souci esthétique : la beauté du dessus du sac quand il n'est pas tenu par les poignées internes.

[0079] Dans cette position, les flans 71 du sac sont recourbés et les poignées externes se trouvent alors à un sommet.

[0080] Il est observé ici que, bien que l'exemple précédemment décrit fasse référence à des poignées internes qui soient des poignées rétractables selon un mode de réalisation de l'invention, d'autres types de poignées peuvent être utilisées.

[0081] Selon un mode de réalisation particulier, un sac tel que décrit précédemment est réalisé au moins partiellement en cuir, en similicuir, en tissu ou tout autre matériau souple ou dans tout assemblage de tels matériaux.

[0082] Optionnellement, il comprend en outre une bandoulière 80 conférant une autre option pour porter le sac.

[0083] Naturellement, la présente invention ne se limite ni à la description précédente ni aux figures annexées mais s'étend à toute variante à la portée de l'homme du métier pour, notamment, satisfaire des besoins spécifiques.

Revendications

1. Poignée rétractable (10) comportant :

- un support (50) qui comporte une face extérieure (51), une face intérieure (52) et au moins une fente traversante (60),
- une anse (20) souple qui traverse l'au moins une fente (60) et comporte une première partie (21) côté face intérieure (52) du support (50) et une deuxième partie (22) côté face extérieure (51) du support (50), la première partie (21) de l'anse (20) comportant au moins un passant (30),
- au moins une patte de guidage (40) disposée au moins en partie du côté de la face intérieure (52) du support (50) et coopérant avec l'au moins un passant (30) de la première partie (21) de l'anse (20), et
- au moins une butée,

l'anse (20) étant configurée pour prendre l'une d'au moins deux positions :

- une position de portage dans laquelle l'au moins un passant (30) de la première partie (21) de l'anse (20) est en contact avec l'au moins une butée, et
- une position rétractée dans laquelle la deuxième partie (22) de l'anse (20) épouse sensiblement la face extérieure (51) du support (50),

l'anse (20) passant de la position de portage à la position rétractée par un coulissement de l'au moins un passant (30) de la première partie (21) de l'anse (20) sur l'au moins une patte de guidage (40).

2. Poignée rétractable (10) selon la revendication 1, selon laquelle l'au moins une butée est formée au moins en partie par l'au moins une fente (60).
3. Poignée rétractable (10) selon la revendication 1, selon laquelle l'au moins une butée est formée au moins en partie par une protubérance (43) de l'au moins une patte de guidage (40).
4. Poignée rétractable (10) selon la revendication 3, selon laquelle la protubérance (43) de l'au moins une patte de guidage (40) est formée à proximité de l'au moins une fente (60).
5. Poignée rétractable (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, selon laquelle au moins une partie (45) de l'au moins une patte de guidage (40), coopérant avec l'au moins un passant (30), est parallèle à au moins la face intérieure (52) du support (50).
6. Poignée rétractable (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, selon laquelle au moins l'un parmi l'anse (20), le support (50) et l'au moins une patte de guidage (40) est au moins partiellement en

cuir.

7. Poignée rétractable (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, selon laquelle :

- le support (50) comporte l'au moins une fente traversante (60) formant une première fente, et une deuxième fente traversante (60'),
- l'anse (20) souple traverse la première fente (60) d'une part et la deuxième fente (60') d'autre part et comporte une première partie (21) côté face intérieure (52) du support (50) en deçà de la première fente (60), une deuxième partie (22) côté face extérieure (51) du support (50) entre la première fente (60) et la deuxième fente (60') et une troisième partie (21') côté face intérieure (52) du support (50) en deçà de la deuxième fente (60'), la première partie (21) de l'anse (20) comportant l'au moins un passant (30) formant un premier passant (30), et la troisième partie (21') de l'anse (20) comportant au moins un passant (30') formant un deuxième passant (30'),
- l'au moins une patte de guidage (40) disposée au moins en partie du côté de la face intérieure (52) du support (50) formant une première patte de guidage (40) et une deuxième patte de guidage (40') étant disposée au moins en partie du côté de la face intérieure (52) du support (50), la première patte de guidage (40) coopérant avec le premier passant (30) de la première partie (21) de l'anse (20), et la deuxième patte de guidage (40') coopérant avec le deuxième passant (30') de la troisième partie (21') de l'anse (20), et
- l'au moins une butée formant une première butée, et une deuxième butée,

l'anse (20) étant configurée pour prendre l'une des au moins deux positions :

- la position de portage dans laquelle le premier passant (30) de la première partie (21) de l'anse (20) est en contact avec la première butée et dans laquelle le deuxième passant (30') de la troisième partie (21') de l'anse (20) est en contact avec la deuxième butée, et
- la position rétractée dans laquelle la deuxième partie (22) de l'anse (20) épouse sensiblement la face extérieure (51) du support (50),

l'anse (20) passant de la position de portage à la position rétractée par un coulissement du premier passant (30) de la première partie (21) de l'anse (20) sur la première patte de guidage (40) et du deuxième passant (30') de la troisième partie (21') de l'anse (20) sur la deuxième patte de guidage (40').

8. Sac au moins en partie souple comportant au moins

une poignée rétractable (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7.

9. Sac selon la revendication 8, dont l'au moins une poignée rétractable (10) forme une première poignée rétractable (10-1) positionnée d'un premier côté d'une ouverture (70) permettant d'accéder à un contenu du sac, le sac comportant en outre au moins une deuxième poignée rétractable (10-2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 positionnée d'un deuxième côté de l'ouverture (70). 5 10
10. Sac selon la revendication 9, selon lequel la première poignée rétractable (10-1) et la deuxième poignée rétractable (10-2) sont chacune parallèles à un bord (72-1, 72-2) de l'ouverture (70). 15
11. Sac selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, comportant en outre deux poignées (100) supplémentaires, appelées troisième poignée (100-3) et quatrième poignée (100-4). 20
12. Sac selon la revendication 11 dépendante de la revendication 9, selon lequel la première poignée rétractable (10-1) est située entre la troisième poignée (100-3) et l'ouverture (70), et en ce que la deuxième poignée rétractable (10-2) est située entre la quatrième poignée (100-4) et l'ouverture (70). 25
13. Sac selon la revendication 12, selon lequel l'anse (20-1) de la première poignée rétractable (10-1) et l'anse (20-2) de la deuxième poignée rétractable (10-2) ont une longueur égale ou supérieure à une longueur d'une anse (200-3) de la troisième poignée (100-3) et d'une anse de la quatrième poignée (100-4). 30 35
14. Sac selon l'une quelconque des revendications 12 et 13, selon lequel l'anse (20-1) de la première poignée rétractable (10-1) et l'anse (20-2) de la deuxième poignée rétractable (10-2) prennent la position rétractée dans une position du sac porté par la troisième poignée (100-3) et la quatrième poignée (100-4). 40

45

50

55

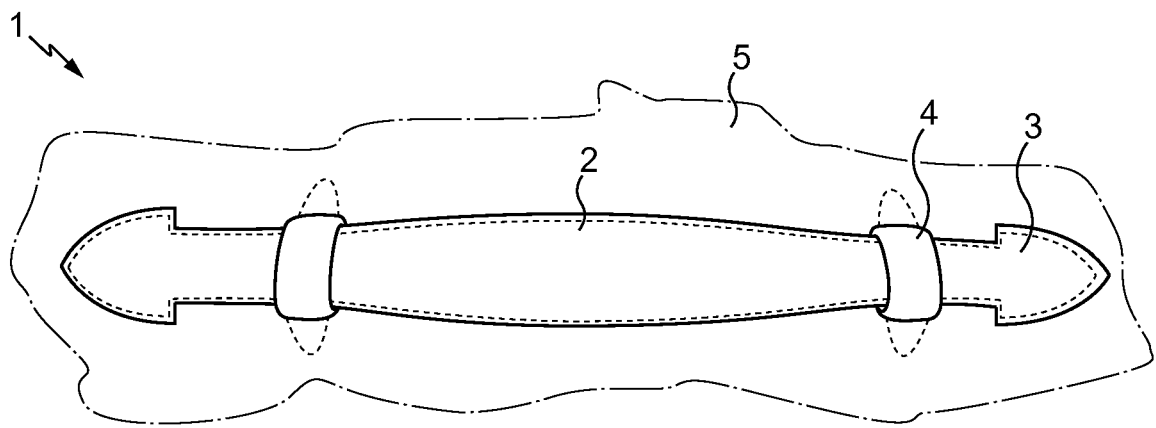


Fig. 1

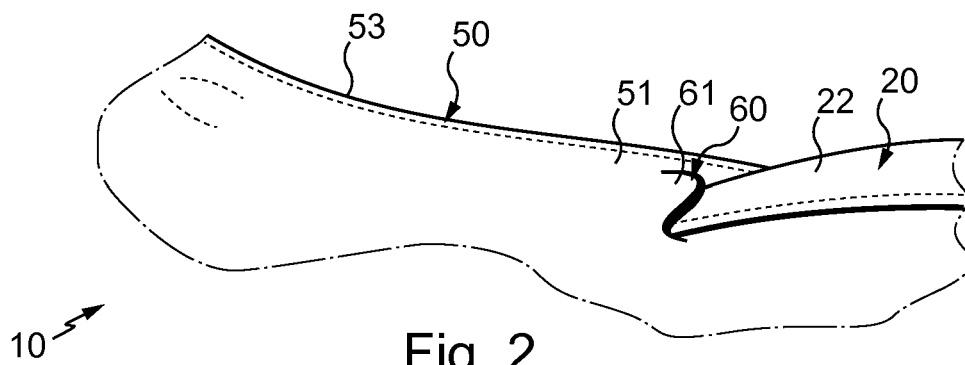


Fig. 2

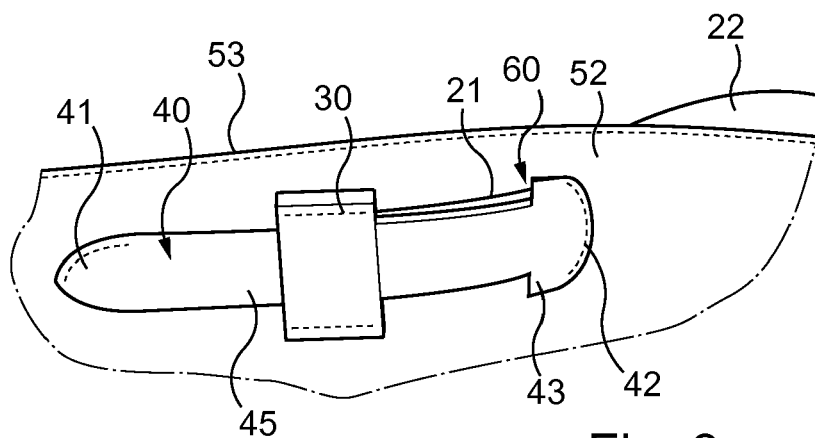


Fig. 3

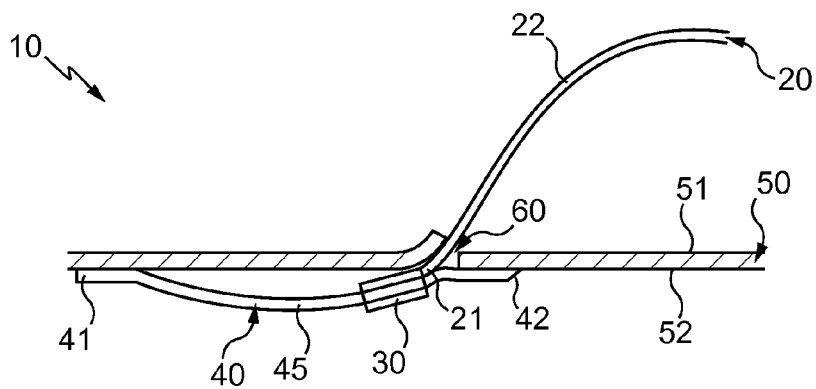


Fig. 4a

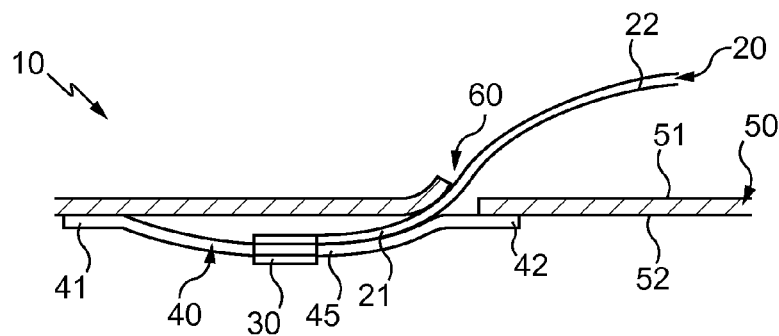


Fig. 4b

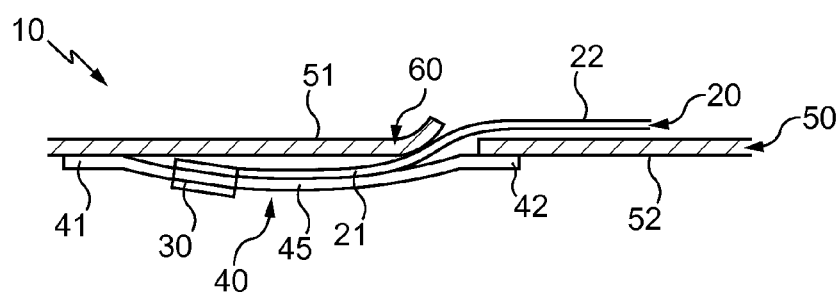


Fig. 4c

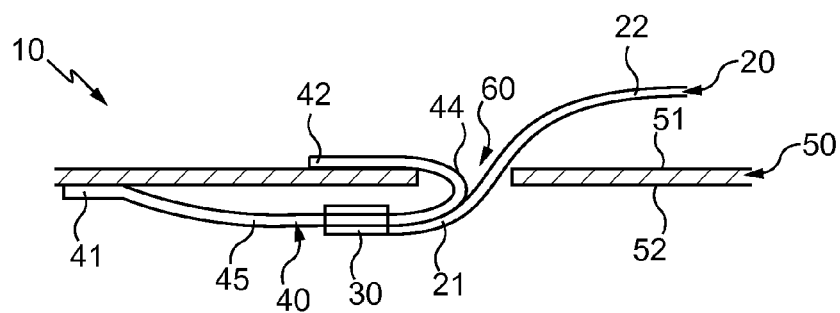


Fig. 5

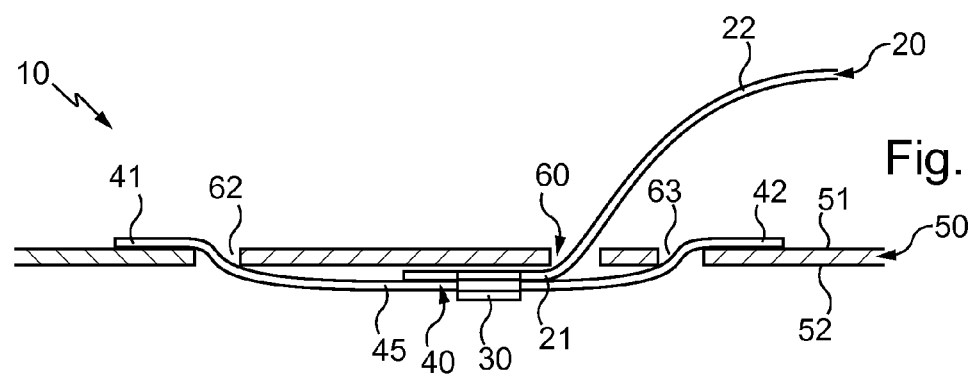


Fig. 6

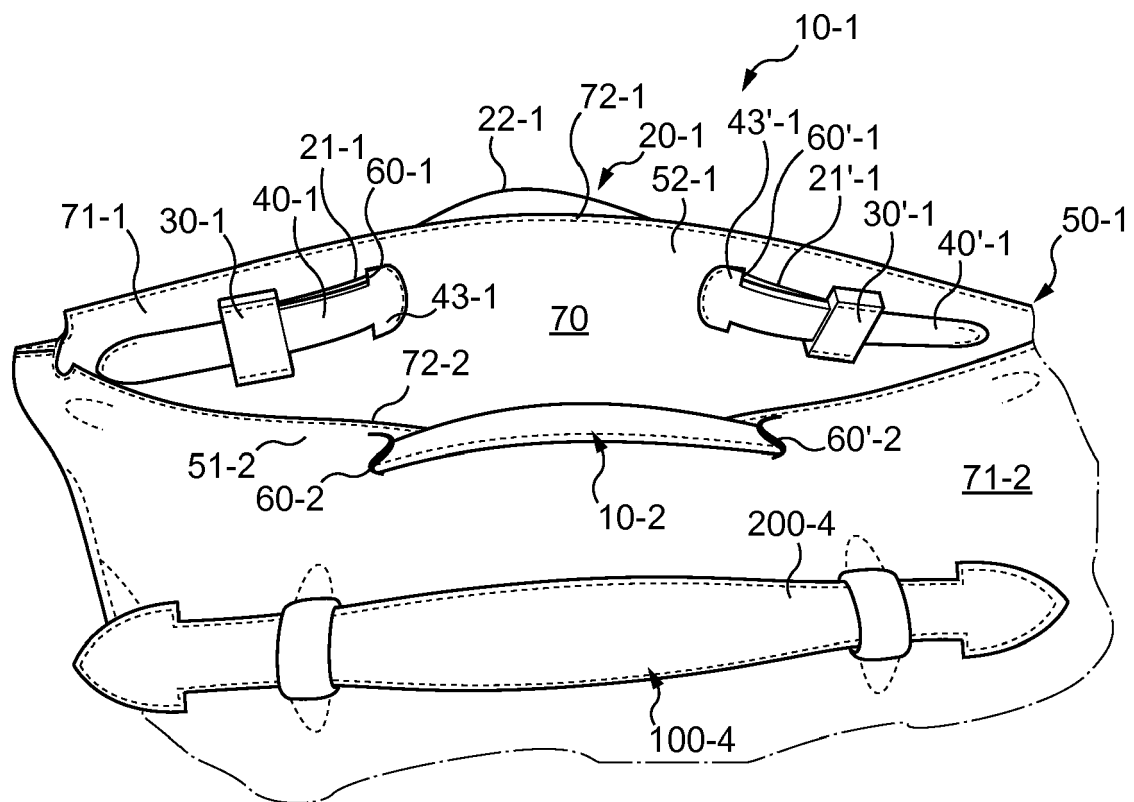


Fig. 7

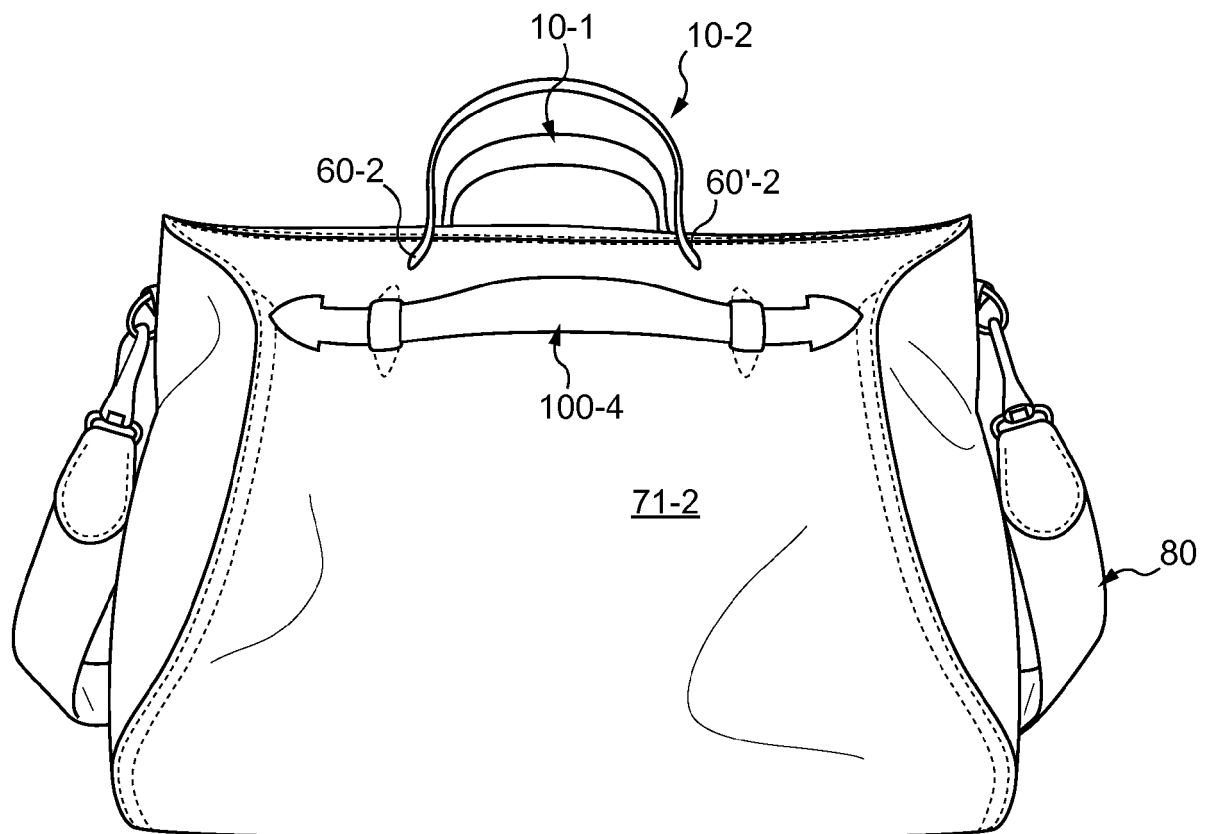
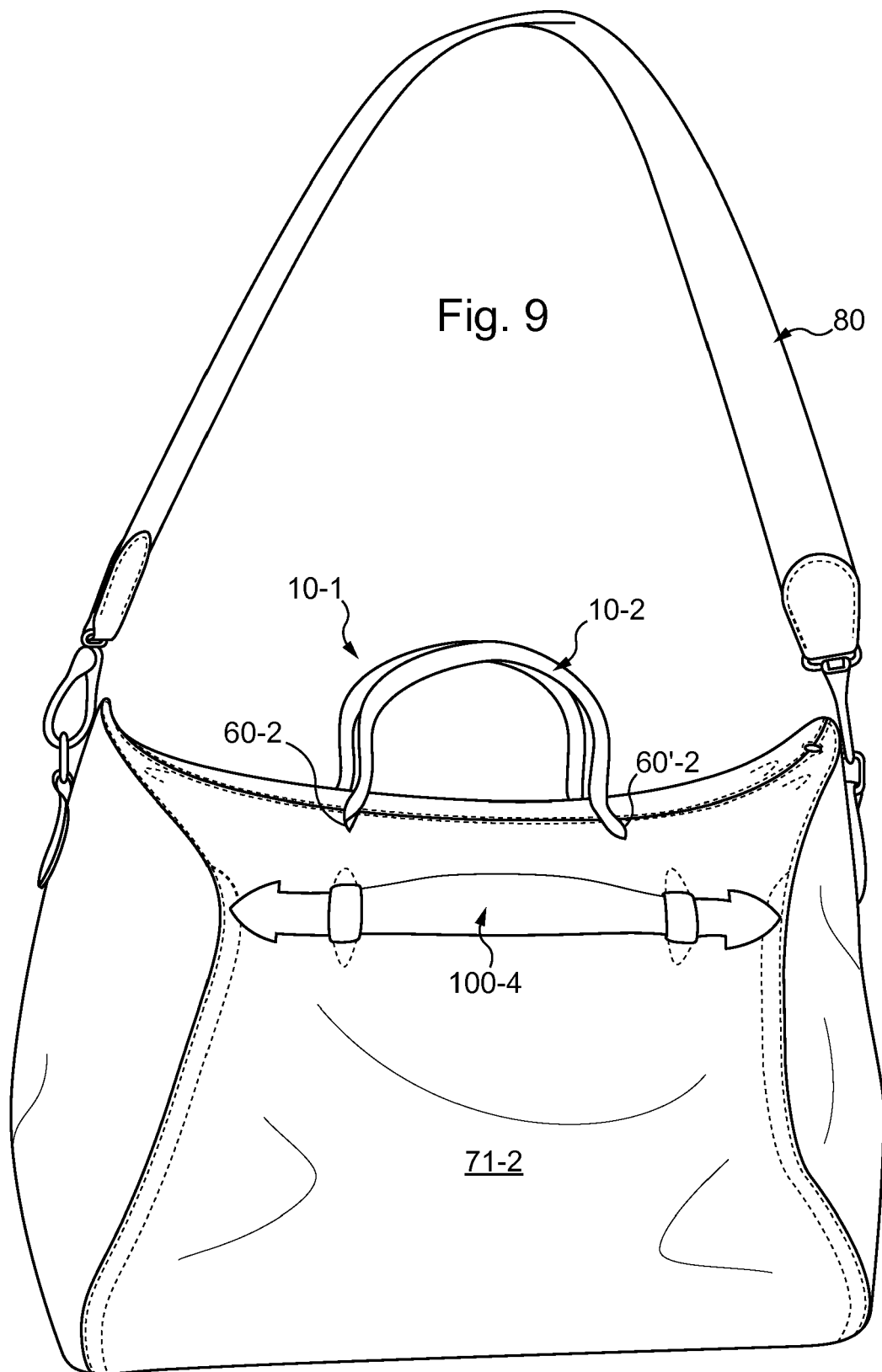


Fig. 8



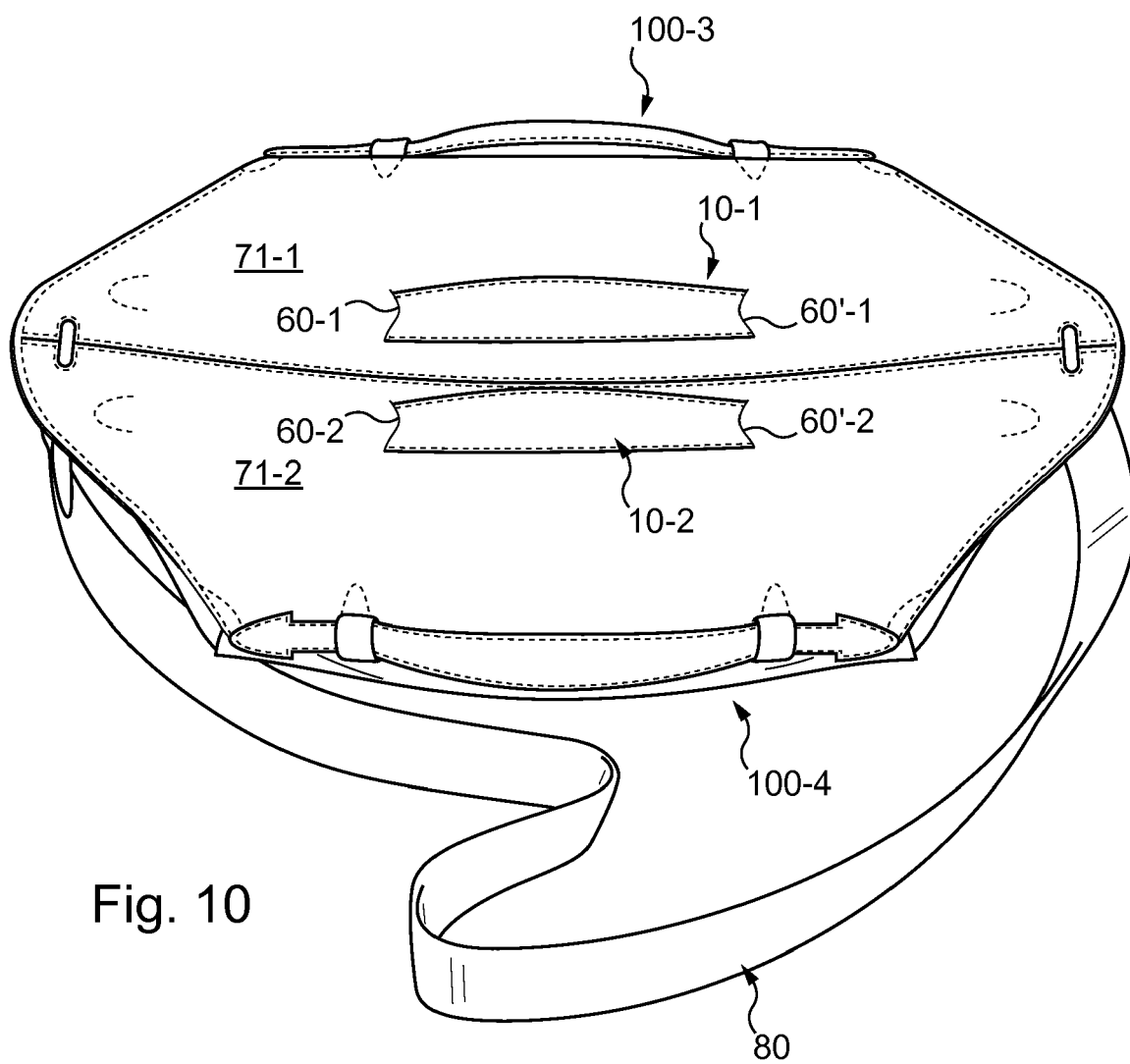


Fig. 10

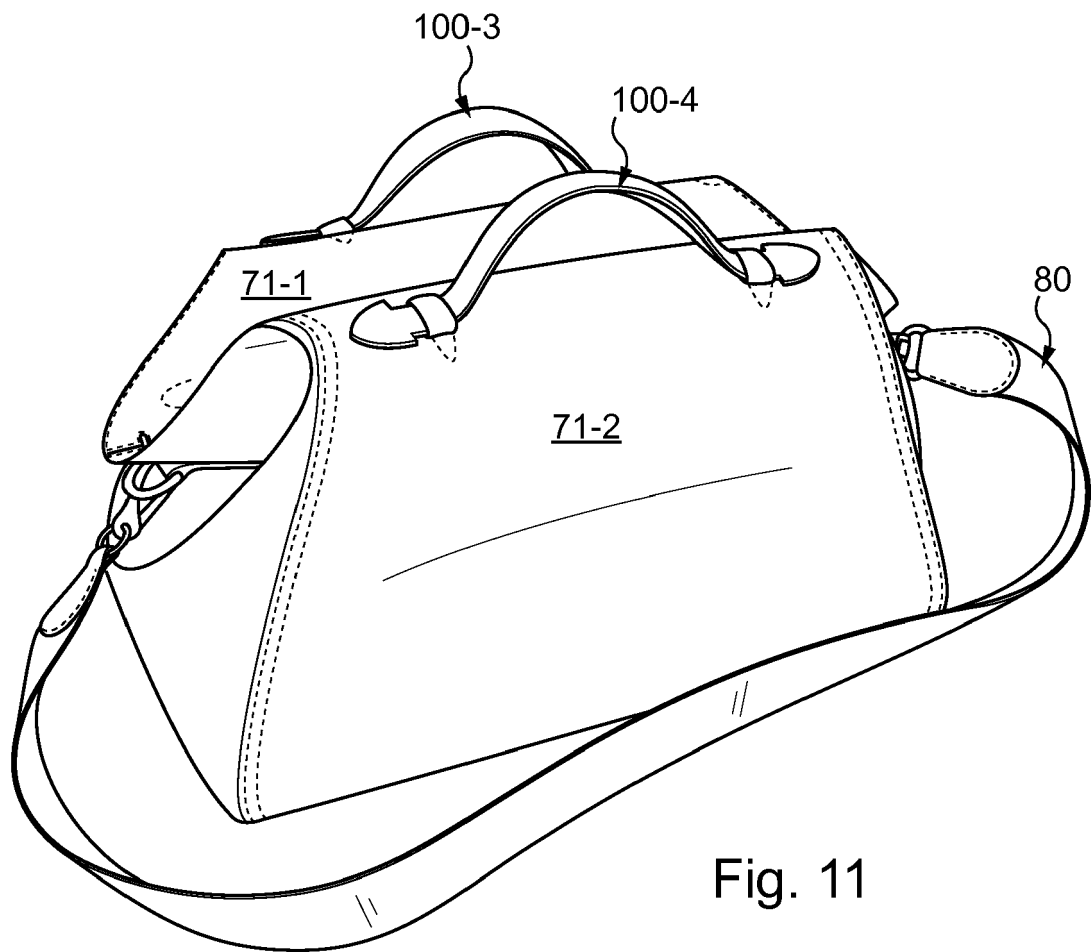


Fig. 11